

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 781

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

792 047 037 RCS Angers.

IN EXTENSO CENTRE OUEST.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : IEEO.

Capital : 29962142.00 EUR.

Adresse : 8, Rue Eugène Brémont, 49300 Cholet.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : IN EXTENSO CENTRE OUEST Société par actions simplifiée au capital de 29 962 142 € Siège social : 8 rue Eugène Brémont 49300 Cholet 792 047 037 RCS ANGERS IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST Société par actions simplifiée au capital de 31 000 euros Siège social : 8 rue Eugène Brémont 49300 CHOLET 451 538 771 RCS ANGERS **AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF** Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Angers 19 décembre 2025, La société IN EXTENSO CENTRE OUEST, société par actions simplifiée au capital de 29 962 142 euros, dont le siège social est 8 rue Eugène Brémont 49300 Cholet, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 792 047 037, et la société IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST, société par actions simplifiée au capital de 31 000 euros, dont le siège social est 8 rue Eugène Brémont 49300 CHOLET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 433 538 771, ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu par les articles L. 236-18 à L. 236-26 du Code de commerce et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts en matière fiscale. Aux termes de ce projet, la société IN EXTENSO CENTRE OUEST ferait apport à la IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST de sa branche complète et autonome d'activité de commissariat aux comptes. Pour établir les conditions de l'opération, les dirigeants des sociétés IN EXTENSO CENTRE OUEST et IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST ont retenu la date de la situation comptable intermédiaire du 30 novembre 2025. Les sociétés apporteuse et bénéficiaire étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur nette comptable au 30 novembre 2025, conformément aux dispositions des articles 710-1 et suivants du Plan comptable général. Il résulte de cette évaluation que l'actif apporté s'élève à 863 922 euros, le passif pris en charge par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST à 181 042 euros, soit un apport d'une valeur nette de six cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingts (682 880) euros. En rémunération de cet apport, la société IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST augmenterait son capital de 682 880 euros par la création de 68 288 actions d'une valeur nominale de 10 euros entièrement libérées et attribuées en totalité à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST.

Fiscalement et comptablement, cet apport partiel d'actif prendra effet rétroactivement au 1er décembre 2025. Toutes les opérations, actives et passives et concernant la branche d'activité apportée, réalisées entre cette date et le jour de la réalisation définitive de l'apport, seront considérées comme l'ayant été pour le compte et au profit de la société IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST. L'apport consenti par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST et l'augmentation de capital de la société IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST qui en résulterait, ne deviendraient définitifs que sous réserve, et du seul fait, de la réalisation des conditions suspensives suivantes : - Approbation de l'apport partiel d'actif par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST - Approbation de l'apport partiel d'actif par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST et de l'augmentation corrélative du capital social, D'une manière générale, la société bénéficiaire sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société apporteuse, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens apportés. Les sociétés IN EXTENSO CENTRE OUEST et IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST seront solidairement tenues au paiement des dettes contractées par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST avant la réalisation de l'apport et apportées à la société IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST, le montant maximal de la responsabilité solidaire étant limité à la valeur, à la date à laquelle l'opération prend effet, des actifs nets qui lui sont attribués. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe d'Angers au nom des deux sociétés le 19 décembre 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

